

Ce que nous croyons

11. L'Eglise

Adaptation d'esquisses de Stuart OLYOTT

A. Ce qu'est l'église

1. Vocabulaire

Le mot « église » est dérivé du grec « ekklesia » qui signifie « Assemblée, congrégation ». Dans la traduction des Septante de l'AT, « ekklesia » apparaît une centaine de fois, alors que « synagogue » est utilisé 225 fois et finit par dénoter le lieu plutôt que le rassemblement. Avec le NT, « ekklesia » a pris une connotation uniquement religieuse.

L'Eglise est un corps qui se compose du nombre total des chrétiens nés de l'Esprit. L'Eglise consiste en une multitude d'églises locales. Pour **Eglise**, voyez Mat 16.18 Eph 3.10 pour **églises** Mat 18.17; 1 Cor 11.16.

L'Eglise est aussi nommée « le corps de Christ » (1 Cor 12.27); le Christ est son chef suprême (litt. « sa tête sur toutes choses » - Eph 1.22-23). Ainsi il est dit que les différents ministères servent à *l'édification du corps de Christ* (Eph 4.11-12).

2. Origines

Le mot « église » est presque totalement absent des 4 évangiles, les seules exceptions étant Mat 16.18 et 18.17. Luc l'utilise 23 fois dans les Actes, où la naissance de l'Eglise à Pentecôte est relatée comme événement aussi unique que l'incarnation, la croix, la résurrection, l'ascension et le retour de Christ. Aussi n'y a-t-il jamais eu d'autre Pentecôte elle fut caractérisée par un souffle violent, des langues de feu se posant sur les apôtres et environ 120 disciples, et le parler en d'autres langues par ces derniers.

Le seul fondement de l'Eglise est Jésus-Christ (1 Cor 3.11). L'Eglise appartient à Jésus-Christ : *Sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise* (Mat 16.18). La « pierre » (nom grec fém. « pétra » = rocher) n'est pas l'apôtre Pierre (nom grec masc. « petros » = caillou, pierre mobile). Pierre lui-même parle de Christ comme de la *pierre vivante* et des chrétiens comme de *pierres vivantes*, donc de la même nature que le Christ (1 Pi 2.4-7). Cela montre bien que le rocher que Jésus visait ne peut être que « Pierre **en tant que disciple confessant** et, à travers tous les âges, c'est sur le » roc « de disciples confessant que Christ édifie son Eglise » (1) Leur confession. c'est que Jésus est le Fils du Dieu vivant. C'est d'ailleurs ainsi que la majorité des Pères de l'Eglise l'ont compris, y inclus Augustin, Cyrille, Chrysostome, Origène et d'autres.

3. Membres

Tout nouveau converti est devenu un enfant de Dieu en tant que tel, il est intégré par le Seigneur dans le corps de Christ, son Eglise, dont il devient un membre à part entière. Il doit se joindre à une église locale, où il doit normalement être baptisé, selon le modèle de la première église (Act 2.37-41).

Chaque chrétien se doit de fréquenter un lieu de culte et de travailler à l'édification de son église (Héb 10,25 ; i Cor 14.12). Dans chaque église doivent être établis des anciens (Act 14.23 Tite 1.5) ; ils veillent à la vie spirituelle du troupeau.

4. Directives

Soumission

L'Eglise est soumise à Jésus-Christ et, sur le plan local, aux conducteurs spirituels. Sur ceux-ci, voir l'article concernant les anciens.

Réf. Eph 5.24 ; Héb 13.17.

Culte

L'Eglise sert à célébrer la gloire de Dieu en confessant son nom par la louange.

Réf. Eph 1.12 ; Héb 13.15.

Enseignement

Les chrétiens doivent recevoir l'enseignement de **Jésus-Christ** et des **apôtres** par des **anciens** qualifiés à le faire selon la **vérité**.

Réf. Mat 28.20; Act 2.42; 1 Pi 5.1-4; 1 Tim 3.15.

Communion

La fraternité chrétienne s'exprime par la participation à la **cène** du Seigneur, à la **prière commune** et par une **vie partagée** dans l'amour.

Réf. 1 Cor 10.16-17 ; Gal 6.1-6; Act 2.42.

Evangélisation

A chaque église locale incombe la tâche de répandre l'Evangile dans les environs en envoyant des prédicateurs, puis de recueillir les nouveaux convertis.

Réf. 1 Thes 1.8 ; Act 13.1-3 ; Rom 14.1 ; 15.7.

B. La discipline dans l'église

Veillez vous référer à [l'article](#) sur les anciens dans ce numéro.

Retenons d'emblée que toute discipline a pour but de ramener les membres égarés à l'obéissance au Seigneur. C'est dans le cadre de l'église locale que Dieu nous maintient dans la persévérance, pour autant que nous ayons chacun une vie de prière active et que nous nous nourrissions de la Parole.

Le NT prévoit trois mesures disciplinaires

1. La réprimande

Elle peut s'exercer sur le plan individuel mais peut aboutir devant toute l'église. S'il y a détérioration spirituelle, ceux qui ont la maturité spirituelle ont à procéder avec douceur.

Réf. Mat 18.15-17 ; Gal 6.1.

2. La mise à l'écart

En coupant les relations avec les membres qui désobéissent aux injonctions données dans le NT, on espère leur faire éprouver une honte salutaire en vue de leur réintégration.

3. L'excommunication ou l'exclusion

Une étude soigneuse de 1 Cor 5 montre que toute l'église participe à cet acte de discipline quand il y a péché grave, y inclus déviation doctrinale importante.

Cette mesure est appliquée quand il s'agit de péchés clairement interdits par la Parole immoralité, hérésie, insoumission aux décisions bibliquement fondées de l'église.

Pour le v.5, consultez la note à la fin de l'article. ⁽²⁾

Il est à noter que le membre exclu doit être réintégré dès qu'il s'est repenti et a abandonné son péché. Il semble que les Corinthiens, après avoir exclu le membre incestueux à la recommandation de Paul, avaient de la peine à lui pardonner et à le consoler en le recevant de nouveau. Je vous invite à lire 2 Cor 2.5-11.

C. L'église et l'état

A partir de **Rom 13.1-7**, retenons certains **principes** :

v. 1 Le seul pouvoir absolu dans l'univers est celui que Dieu détient. Toute autorité gouvernementale, si elle est bien réelle, est déléguée par Dieu et n'a donc rien d'absolu.

v.2 & 5 Comme le gouvernement fait partie de l'ordre établi par Dieu, il a droit à l'obéissance ; lui résister équivaut à résister à Dieu.

v.1-5 Les autorités politiques doivent servir à l'intérêt du peuple et non du gouvernement lui-même, dont le devoir est de promouvoir la justice en punissant les malfaiteurs et en encourageant les gens de bien.

v.3 Les autorités n'ont droit de regard que sur les actions des citoyens et non sur leurs convictions.

v.6-7 Il nous est demandé de coopérer avec le gouvernement et de lui donner tout ce qu'il a le droit d'exiger les impôts ; le respect là où il est dû, les fonctionnaires étant, en dernière analyse, au service de Dieu.

Exception

En se basant sur la célèbre parole de Jésus -donner à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu -, les apôtres ont refusé d'obéir à l'autorité en place lorsqu'elle leur demandait d'agir contrairement à un ordre précis du Seigneur (Act 4.19 5.29). En même temps, ils étaient prêts à en subir les conséquences.

A noter que ce principe n'a rien de révolutionnaire les chrétiens ne doivent jamais agir par la force, armée ou non.

Le principe de soumission au pouvoir politique a donc une limite quand ce pouvoir interdit de répandre l'Evangile, le témoin de Dieu doit résister à cet ordre-là, au risque de devenir **martyr** (mot grec pour « témoin »).

Deux erreurs fondamentales à éviter

1. Le papisme

Le pontife romain a toujours revendiqué le pouvoir spirituel aussi bien que politique et a prétendu contrôler la vie civile. Tant qu'elle en a eu le pouvoir, l'Eglise catholique romaine a réclamé une portion privilégiée pour son clergé dans l'Etat. Elle a dissous des mariages, délié des citoyens de leurs serments de fidélité ou d'allégeance, déposant même des souverains pour cause d'hérésie ou d'insoumission à son autorité.

2. L'érastianisme ⁽³⁾

L'Etat, considéré en tant qu'institution divine, doit aussi pourvoir aux besoins spirituels du peuple en soutenant l'Eglise, dont il nomme les officiants, définit les lois et contrôle l'administration. Un exemple frappant est l'Eglise anglicane qui, depuis plus de trois siècles, est l'Eglise établie par l'Etat.

Ces deux erreurs à éviter à tout prix engendrent la persécution de tous ceux qui ne se conforment pas aux exigences érigées en lois inviolables.

Equilibre divin à respecter

L'Etat ne doit pas dépendre de l'Eglise, qui doit prier pour lui.

L'Eglise ne doit pas dépendre de l'Etat, qui doit sauvegarder la liberté de l'Eglise.

Adaptation d'esquisses de
Stuart OLYOTT
par Jean-Pierre SCHNEIDER

Stuart Olyott
Pasteur de l'Eglise baptiste évangélique, Lausanne
Auteur de plusieurs livres

Notes

⁽¹⁾ Henry Cook « What Baptists Stand for », p.46

⁽²⁾ L'expression *livré à Satan* se retrouva dans 1 Tim 1.20.

En s'obstinant à vivre an situation de péché manifeste, le chrétien se replace sous la seigneurie de Satan, qui détient la pouvoir sur la mort (Héb 2.14). Son corps sera à la merci de Satan, mais il ne perdra pas son salut *afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur*. La souffrance de son corps peut le conduire à la repentance, ou alors sa mort prématurée peut empêcher un endurcissement sans retour.

⁽³⁾ Erastianisme d'Eraste, théologien suisse du 16e siècle qui élaborà un système religieux qui soumettait l'Eglise à l'Etat.

J.P. Schneider